

Délégués :

En exercice :	25
Présents :	15
Pouvoirs :	6
Votants :	21
Suffrages exprimés :	19
Ont voté pour :	19
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 14 décembre 2023

DELIBERATION N°CA23-46

- Ressources humaines et organisations de travail -

Protection sociale complémentaire du personnel territorial – participation financière pour la prévoyance maintien de salaire

Les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués le 8 décembre 2023, se sont réunis lors de la séance du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, 12 rue de la Mare à Jouy, 27120 Douains, sous la Présidence de Madame Pieternella COLOMBE, le 14 décembre 2023 à 18h30.

Étaient présents :

Geneviève CAROF, Pieternella COLOMBE, Catherine DELALANDE, Annick DELOUZE, Yves ETIENNE, Catherine MIKLARZ, Pascal LEHONGRE, Jocelyne RIDARD, Stéphanie BARDIN, Sylvie GOULAY, Jan-Cédric HANSEN, Nicole LELARGE, Béatrice MOREAU, Chantal SIMONETTI, Catherine GIBERT

Absents :

Absents excusés :

Martine VANTREESE, Sophie AROUET, Céline MIRAUX, Paul NOQUET

Pouvoirs :

Frédéric DUCHÉ a donné pouvoir à Pieternella COLOMBE, Guy BURETTE a donné pouvoir à Pascal LEHONGRE, Rémi FERREIRA a donné pouvoir à Jocelyne RIDARD, Evelyne HORNAERT a donné pouvoir à Catherine DELALANDE, Philippe CLERY-MELIN a donné pouvoir à Chantal SIMONETTI, Gilles ROYER a donné pouvoir à Béatrice MOREAU

Délibération

Le conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale de Seine Normandie Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L 452-42, L 827-1 à L 827-12 du,

Vu le Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique

Vu le Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG 27 en date du 31/08/2022, autorisant le Président du CDG à signer le marché pour la Prévoyance avec la MNT.

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant que ne prennent pas part au vote Pascal LEHONGRE et Pieternella COLOMBE ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De fixer le montant de la participation financière comme suit :

- 7 € pour les agents de catégorie A,
- 8,50 € pour les agents de catégorie B,
- 11 € pour les agents de catégorie C.

La participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

Article 2 : De verser la participation financière aux agents titulaires et stagiaires du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Seine Normandie Agglomération, en position d'activité ou détachés auprès de celui-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents non titulaires (de droit public ou de droit privé) en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité, qui adhéreront aux contrats conclus dans le cadre de la convention de participation du cdg27.

Article 3 : D'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes formalités afférentes.

Article 4 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

Article 5 : La présente décision sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs, communiquée au conseil d'administration lors de sa prochaine séance et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Pour le Président, par délégation,

La Vice-présidente,

Pieterella COLOMBE

